

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 3

Register: Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire et formalités à accomplir en avril 1946

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire et formalités à accomplir en Avril 1946

| DATES | DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS MENSUELLES | SERVICE COMPÉTENT |
|--|---|--|
| | Assurances sociales et contribution spéciale : Déclaration et paiement. | Service régional des assurances sociales |
| | Allocations familiales : Déclaration. | Caisse de compensation pour les allocations familiales |
| | Pour les loueurs de bureaux meublés : Déclaration et versement. | Perception |
| Du 1 ^{er} au 10 avril.. | Pour les banquiers et courtiers : Déclaration des coupons et valeurs mobilières étrangères. | Bureau de l'enregistrement |
| | Pour les banquiers et sociétés anonymes : Envoi des relevés pour les coupons payés au cours du mois précédent. | Direction des contributions directes |
| | Déclaration par les agents de change et les banquiers et toutes personnes ou sociétés recevant habituellement en dépôt des valeurs mobilières des ouvertures et fermetures de comptes effectués durant le mois précédent. | Direction des contributions directes |
| | Paiement par les afficheurs des droits dus au trésor pour le trimestre précédent. | Bureau de l'enregistrement |
| Du 1 ^{er} au 15 avril.. | Rémunérations reçues de l'étranger : Versement de l'impôt. Revenus non commerciaux servis à des personnes domiciliées à l'étranger : Versement de l'impôt. Salaires, pensions et rentes viagères : Versement des retenues. | Perception |
| | Dépôt des déclarations pour l' impôt de solidarité nationale. | Bureau de l'enregistrement. Pour Paris, 9, place St-Sulpice |
| Du 10 au 15 et du 25 au 30.. | Pour les banquiers escompteurs agents de change : Impôt sur les opérations de Bourse. | Bureau de l'enregistrement |
| Du 1 ^{er} au 20 avril.. | Droits de timbre sur quittances : Versement sur état. | Bureau de l'enregistrement |
| | Déclaration pour la liquidation des taxes dues par les sociétés. | Bureau de l'enregistrement |
| Du 1 ^{er} au 30 avril.. | Contributions directes mises en recouvrement les mois précédents : Paiement de la mensualité exigible. | Perception |
| | Taxes : unique à la production ; sur le chiffre d'affaires ; sur les transactions locales ; sur les charbons. | Contributions indirectes (service du chiffre d'affaires) |

Communiqué par la Société fiduciaire juridique et fiscale, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9^e